

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

Le vingt-quatre novembre deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2016

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

Mme CAMUT, M. GADRAT, Mme GUILLOT, M. CHARIOL, Adjoint.

M. BONNEFON, M. COURREAUD, M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE, Mme TRIBEAUDEAU

Absents ayant donné procuration :

M. BATLO ayant donné pouvoir à M. BONNEFON

Mme CHARVET ayant donné pouvoir à Mme CAMUT

Mme XANS ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. DEBART est désigné secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire : la prise de compétence par la CDC du Grand Saint-Emilionnais du versement des contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), conformément à l'article 97 de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Prise de compétence par la CDC du Grand Saint-Emilionnais pour le versement des contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Vu la délibération du 17 mars 2016 du Conseil Communautaire et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide le transfert de la charge des contributions au SDIS à la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa précédente séance, et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016.

Modification des statuts de la CDC du Grand Saint-Emilionnais

Le Conseil Communautaire a adopté, le 19 octobre 2016, une mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais avec la Loi NOTRe.

La Sous-Préfecture a demandé que les Conseils Municipaux se prononcent sur cette modification statutaire avant le 1^{er} décembre 2016 afin que le Préfet puisse prendre un arrêté avant le 31 décembre 2016.

Monsieur Debart précise que cette modification de statuts n'emporte pas de changements majeurs : il s'agit d'élargissement et de précisions sur les compétences obligatoires comme par exemple la lecture publique ou le tourisme intercommunal qui devient une compétence obligatoire suite à la loi NOTRe.

Vu la délibération du 19 octobre 2016 du Conseil Communautaire, et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la CDC du Grand Saint-Emilionnais.

Maitrise d'œuvre pour l'extension du cabinet de kinésithérapie

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'extension du cabinet de kinésithérapie a déjà été évoqué en séance du Conseil Municipal.

Il présente un bilan du financement des travaux réalisés jusqu'en 2016 et une projection des dépenses et recettes qu'occasionnerait une extension de ce cabinet.

Le coût de l'opération a été évalué à 203 491 € TTTC.

Il convient pour le Conseil Municipal de décider s'il souhaite valider cette opération et, le cas échéant, mandater Monsieur le Maire pour la recherche d'un maître d'œuvre.

Monsieur Debart demande comment ce bâtiment pourrait être réutilisé si les locataires actuels ne louaient plus. Un court débat s'ensuit pour confirmer que ce bâtiment rénové pourra très bien être utilisé pour une autre activité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide le projet d'une extension du cabinet de kinésithérapie, autorise Monsieur le Maire à rechercher un maître d'œuvre et à effectuer les démarches afférentes à ce projet.

Demande de DETR 2017 pour l'extension du cabinet de kinésithérapie

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'extension du cabinet de kinésithérapie selon le plan de financement suivant :

Dépenses (sur la base du devis GARB) :

Etudes + MO + travaux hors parking : 169 576 € HT /203491.20 € TTC

Recettes :

DETR : 59 351,60 €

Autofinancement/Emprunt : 144 139,60 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR au titre de l'année 2017 pour le projet d'extension du cabinet de kinésithérapie.

Indemnisation de frais de stage

Monsieur le Maire rappelle que, le 29 septembre 2016, le Conseil Municipal a ouvert un poste dans le cadre des contrats emploi d'avenir. Faute de crédits d'Etat, le contrat ne pourra être signé qu'en 2017.

Plusieurs jeunes ont passé un entretien d'embauche, et la candidature de l'un d'entre eux est susceptible d'être retenue. Ce jeune a proposé de réaliser, sous couvert de la Mission Locale, un stage d'insertion de 15 jours, à compter du 21 novembre 2016, afin de découvrir l'emploi à pourvoir et démontrer ses compétences. Ce stage est susceptible d'être reconduit pour une nouvelle période de deux semaines.

Compte tenu de sa situation, il est proposé de le défrayer de ses frais de déplacement et de repas selon les tarifs réglementaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le versement d'une allocation de défraiement de frais selon le barème en vigueur (au vu du nombre de kilomètres quotidiens aller/retour et de la puissance fiscale du véhicule ; 4,65 € par jour de frais de repas), au prorata du temps de présence en stage.

Modification des tarifs communaux 2016 à compter du 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une éventuelle évolution des tarifs communaux pour 2017. A cet effet, les tarifs votés au cours des trois années précédentes lui ont été communiqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, fixe les tarifs communaux suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

FOYER COMMUNAL

Public	Tarifs 2017	Caution 2017
Jeunes – 25 ans	105	105
Adulte pour 24h	210	210
Adultes pour 48h	315	315
Public hors commune pour 48 h	800	800

TABLES RONDES : 8 € la table

CHAISES : 2 € la chaise (neuve)

Il reste convenu que les autres tables et chaises restent mises à disposition gratuitement.

CANTINE GARDERIE

	Tarifs au 1^{er} janvier 2017
Repas jusqu'à 2 enfants	2,20
Repas à partir du 3 ^{ème} enfant	2,00
Repas instituteur	4,40
<u>Garderie</u> Garderie (matin, 16h30/17/h30 et mercredi midi)	1,50
Garderie (soir à partir de 17 h 30)	0,75

CIMETIERE

Prestations	Tarifs 2017
Sonnerie cloches	A supprimer
Vacation de Police	A supprimer
<u>Acquisitions</u>	
1/2 Concession perpétuelle/m2	
Concession perpétuelle/m2	55
Concession trentenaire/m2	35
Case columbarium 15 ans	370
Case columbarium 30 ans	750
Case columbarium 50 ans	1080

Photocopies et fax

A4 blanc et noir : 30 centimes ; A4 couleur : 50 centimes ; A3 blanc et noir : 60 centimes ; A3 couleur : 1 €
Fax : 1€

Marché :

Le tarif de droit de place est fixé à 1,70 € le mètre linéaire

Point sur les commissions

Finances :

La trésorerie s'élève à 501 271,51 €.

Monsieur le Maire communique quelques informations relatives au personnel communal et au fonctionnement des services : Monsieur Jonquille, responsable technico-administratif prendra officiellement ses fonctions le 1^{er} décembre prochain ; Madame Laulanet est placée en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} octobre pour une durée de 6 mois ; le vin d'honneur à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur Béliart aura lieu le 14 décembre.

En 2016, le service administratif a informatisé la gestion du cimetière et de l'Etat civil, est passé à ACTES pour le contrôle de légalité. Le calendrier d'occupation du foyer communal a été mis en ligne. Le passage à Chorus Pro est en cours de préparation.

La CDC a proposé d'organiser une formation aux premiers secours et trois agents communaux s'y sont inscrits.

Le projet de RIFSEEP, voté récemment par la CDC, est en cours d'élaboration, dans l'attente des décrets d'application pour la filière technique.

Information/communication :

Monsieur le Maire présente les cartes de vœux et d'invitation à la cérémonie des vœux, conçus par Monsieur Debart.

Monsieur Debart indique que le bulletin municipal n° 82 est paru et semble donner satisfaction. Monsieur le Maire signale une omission sur le club de Tennis, qui sera rattrapée. Monsieur Debart s'excuse auprès de Monsieur Bonnefon de l'erreur de mise en page qui a fait disparaître son nom dans le comité de rédaction.

Monsieur Debart présente un bilan du fonctionnement du site communal :

Il rappelle l'importance de cet outil dans la communication de la Commune et que le site ne peut fonctionner que grâce aux articles que chacun lui adresse. Par ailleurs, la commission information/communication a défini une ligne éditoriale qui mise sur le caractère parcimonieux et qualitatif des publications. C'est ce choix qui conforte l'attachement des Saint Sulpiciens au site. Cette semaine, certains habitants se sont émus de voir la mise en vente d'une maison en ligne. Cette parution malencontreuse a été gérée.

Ce mois-ci, 15 articles ont été en ligne : c'est une moyenne constante. Monsieur Debart a consacré 13 h 15 en novembre pour mettre à jour le site, ce qui correspond à environ 150 heures de travail par an.

Depuis le mois de janvier 2016, le site a enregistré 34 000 sessions, dont 30 % sont des visiteurs réguliers. Ce qui signifie qu'il y a eu environ 24 000 visiteurs « uniques » depuis janvier.

86 000 pages ont été vues. Donc, chaque fois que la Commune communique via ce site, son action a un réel impact.

Les pages qui ont bien fonctionné sont : le forum des associations avec 435 visites en un jour, puis le spectacle de danse d'Ad Astra avec 351 visites et Miss Saint Sulpice (270 visites).

La Newsletter hebdomadaire compte 110 abonnés.

536 personnes sont abonnées à Facebook et par ce biais, la manifestation Miss Grand Saint Emilionnais a collecté 791 vues en quelques jours. Les records sont détenus par les articles suivants : le nouveau bar/épicerie (3 400 vues), la pharmacie 24/24 (2 800 vues) et le Menhir en rose (1 700 vues). Au total, 81 000 personnes ont été touchées via Facebook depuis le mois de janvier.

Une réunion de la commission est à prévoir prochainement pour la préparation du bulletin n°83.

Urbanisme

Monsieur Chariol indique que, le 8 novembre, une réunion de calage a eu lieu afin de finaliser le zonage du PLUi. Le planning d'élaboration de ce document est à la disposition des élus en Mairie.

Monsieur le Maire et Monsieur Chariol ont rencontré lundi le nouvel architecte de l'UDAP, Monsieur CASTAGNOT, qui est venu se présenter aux Maires de la Juridiction

Le SCOT a été approuvé le 6 octobre 2016 et sera opposable à compter du 14 décembre.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion de présentation du Plan local de l'Habitat le 21 novembre dernier. Ce PLH impacte le PLUi.

Voirie/berges

Monsieur Gadrat indique qu'il a fait une tournée de repérage des routes à refaire avec le maître d'œuvre. Monsieur le Maire demande une programmation sur trois ans afin de solliciter une subvention au titre du FDAVC.

Monsieur Gadrat précise que deux kilomètres de fossés ont été entretenus et qu'il va falloir travailler sur la section entre La Garrigue et l'Estey du Gréan.

Les travaux des tranches conditionnelles 2 et 3 des berges sont en cours ; le chantier sera interrompu du 15 décembre au 9 janvier. Monsieur le Maire précise que deux subventions sur trois ont été obtenues pour la tranche conditionnelle n° 1 et qu'il est dans l'attente d'une attestation de complétude pour la subvention en cours d'étude (un courrier de relance a été adressé). En fonction de l'avancée de ce dossier, il pourra être envisagé d'enchaîner cette dernière tranche, dès la fin des travaux en cours.

L'AMG33 organise une réunion sur la cartographie des cours d'eaux en Gironde le 25 novembre. Monsieur Gadrat y participera.

Monsieur Gadrat informe ses collègues de l'avancement des travaux sur la station d'épuration. Sous réserve des aléas climatiques, le planning prévisionnel devrait être respecté. Une double barrière entourant une zone tampon va être réinstallée, en mitoyenneté avec la Cité du Païche.

Bâtiments

Monsieur Gadrat indique que la réfection de deux appartements est terminée à la RPA, avec notamment, la pose de bacs à douche surbaissés.

L'horloge et les cloches de l'église ne fonctionnent plus.

Le sable des bacs à sable de l'école a été changé, au prix d'un travail coûteux et fastidieux (60 tonnes remuées)

L'appartement libéré à l'école doit être rénové avant d'être reloué. Des devis ont été reçus et feront l'objet d'une étude en commission.

L'ancien atelier a été démoli.

Madame Camut indique qu'elle a écrit le projet de fonctionnement pour la future médiathèque, qu'elle a relu avec les bénévoles de la bibliothèque. Monsieur le Maire demande qu'une commission municipale travaille sur ce dossier. Une commission ad hoc sera prochainement réunie.

Des caillebotis seront mis en place en janvier pour rendre les allées principales du cimetière accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire a travaillé sur un projet d'aménagement d'un parking à l'arrière du cimetière. Madame Barge a présenté le dossier à l'architecte de Bâtiments de France qui a conseillé de rencontrer celui du CAUE. Un rendez-vous est prévu pour le 12 décembre (horaire à arrêter). M. Chariol rappelle que la croix et le mur ne figurent pas sur le plan de zonage actuel du PLU.

Madame Camut indique que les résultats de l'enquête sur la MARPA seront présentés le 6 décembre à Lussac. Les personnes interrogées ont cité en priorité, Saint Emilion, Saint Sulpice de Faleyrens et les Artigues de Lussac, comme les communes qui auraient leur préférence pour y résider. Près de 400 administrés ont été interrogés, et au vu des réponses, il pourrait y avoir un potentiel pour envisager la construction de deux établissements (MARPA ou autre)

Monsieur Gadrat informe ses collègues que les projecteurs pour les terrains de football sont en cours de pause. M. Debart demande s'il serait possible de tourner un des projecteurs du tennis pour éclairer ponctuellement le city stade à l'occasion des activités multi-sports sous surveillance d'un adulte.

Affaires scolaires

Monsieur Ripes évoque la nécessité d'éclairer les portails de l'école et d'installer des interphones en liaison avec la garderie et la classe du directeur.

Un devis a été demandé à un organisme de contrôle pour évaluer les éventuels travaux de mise aux normes électriques à effectuer.

Monsieur Ripes demande que les travaux d'entretien de l'école se fassent désormais la première semaine des vacances scolaires afin de laisser du temps pour le nettoyage en suivant.

Les cycles des TAP vont être remodifiés à partir de janvier et être à nouveau positionnés de vacances à vacances : en effet, le rythme actuel, testé depuis la rentrée, n'est pas satisfaisant.

Les enfants des TAP ont fait des dessins, à la demande des Ministères de l'Education Nationale et de la Défense, pour les adresser aux soldats en mission à l'étranger pendant les fêtes de fin d'année. Monsieur Debart en mettra quelques-uns en ligne avant Noël.

La date du goûter de Noël doit être prochainement arrêtée.

Le conseil municipal approuve que le dernier repas avant les vacances de Noël soit gratuit, comme chaque année, et tous les enfants y soient conviés, même ceux qui ne déjeunent pas habituellement à la cantine.

Monsieur Debart indique que certains points de circulation et de stationnement sur le parking de l'école pourraient être améliorés et qu'il se tient à la disposition de ses collègues pour étudier la question.

Monsieur le Maire propose l'étude d'aménagement de jeux, sur le terrain en pointe entre l'école et le city stade.

Vie associative/manifestations

Mme Tribaudeau a organisé deux réunions de préparation du Téléthon. Toutes les associations y ont participé. Le vendredi 2 décembre aura lieu une soirée casino, ambiance « saloon/cowboy », suivie le samedi par des courses pédestres, une marche et une course VTT. Elle fait appel aux élus et aux bonnes volontés ainsi qu'aux dons.

Espaces verts :

Madame Guillot précise que 17 plantes du centre-bourg ont été remplacées, principalement suite à des vols. 7 sont à la charge de la Commune.

Il conviendra de penser à l'aménagement des abords de l'atelier.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Doublet a été victime d'un accident de travail, et que la Commune a reçu successivement deux stagiaires aux espaces verts, en son absence.

Logement/Aide sociale

Madame Camut confirme que le programme de réfection des salles de bain des appartements de la RPA avance bien, malgré les difficultés induites par l'absence de plan de récolement.

Le Conseil d'Administration du CCAS aura lieu le 30 novembre.

La rencontre intergénérationnelle du 21 octobre entre les adolescents du groupe SODA et les résidents de la RPA a été une réussite.

Le repas des résidents de la RPA aura lieu le 7 décembre.

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'Association Danse Plaisir Spectacle qui communique le nom de Miss Grand Saint-Emilionnais et de ses dauphines, et remercie les communes de leur collaboration.

La date officielle de la Fête des Voisins 2017 est le 19 mai.

Monsieur le Maire présente deux demandes de subventions pour l'année 2017 (Club des collectionneurs et Secours Catholique). Ces deux demandes seront examinées plus tard, en même temps que les aides aux associations du village.

Madame Camut évoque l'organisation de la Fête des Lumières.

M. Defrance soulève une panne de l'éclairage public à Boulerne.

Dates :

30 novembre : CCAS

1^{er} décembre : CLECT

1^{er} décembre (17 h 00) : commission bâtiments

1^{er} décembre (17 h 30) : commission urbanisme

6 décembre : compte-rendu de l'enquête MARPA

7 décembre : Repas RPA

8 décembre : rencontre avec Mme Cartron

12 décembre : rencontre avec le CAUE

12 décembre (17 h30) : commission « médiathèque »

14 décembre (18 h 30): vin d'honneur de départ de Monsieur Béliart

15 décembre : Conseil Communautaire

Monsieur Debart estime que le rythme d'un Conseil Municipal tous les deux mois est trop distendu et qu'il serait logique que les élus se retrouvent plus souvent. Monsieur Chariol considère quant à lui que ce délai paraîtrait moins long si les commissions se réunissaient plus souvent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.